Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260408-CC_2026_04_N13-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 8 avril 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU - Eric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Thierry MOAL - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - Catherine GOURMELON – François ROUE – Karine LE JEUNE – Guy LE DUFF
Eric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Joseph QUEMENER - Stéphane CLOAREC Carole AUTRET - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Stéphanie DUMONT Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Paul GOARANT (pouvoir à Sophie AUTRET)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**		**Présidence de séance :**
2 avril 2026	En exercice : 44		Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 43		**Secrétaire de séance :**
2 avril 2026	Votants : 44		Mélanie YVEN
Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**	**Chef de projet :**
CC-2026-04-N13	5.2	Stéphane CLOAREC	Véronique GUYONVARCH

Objet : Élection du 8ème Vice-Président

Vu l'article L5211-2, et l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Rapporteur indique au Conseil Communautaire qu'il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents, poste par poste, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Bien que le scrutin soit secret, il rappelle que l'utilisation d'enveloppes et d'isoloir ne sont pas obligatoires et précise qu'une telle absence ne doit pas avoir pour effet de mettre en évidence ou de contrôler le sens du vote émis par les conseillers.
La parité n'est pas applicable au sein du Bureau et les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur élection.
Le Président fait appel à candidatures et propose la candidature de Stéphane RIOU Comme 8ème Vice-Président ;
Aucun autre candidat ne se faisant connaître :
Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance des modalités d'élection des Vice-Présidents ;
Après avoir pris acte de la candidature de Stéphane RIOU au poste de 8ème Vice-Président ;
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Présents	**43**
Pouvoir	**1**
Votants	**44**
Stéphane RIOU	**43**
Blanc	**1**

Stéphane RIOU ayant obtenu 43 voix et la majorité absolue au premier tour de scrutin, est déclaré élu 8ème Vice-Président de Haut-Léon Communauté.

Le Président
Stéphane CLOAREC

La Secrétaire de Séance
Mélanie YVEN

Mélanie Yven